



Genève, le 21 août 2019

Le Conseil d'Etat

3729-2019

Département fédéral des affaires
étrangères (DFAE)
Monsieur Ignazio Cassis
Conseiller fédéral
Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche
(DFER)
Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Palais fédéral
3003 Berne

Concerne : coopération internationale 2021-2024 : ouverture de la procédure de consultation

Messieurs les Conseillers fédéraux,

Nous avons bien reçu votre courrier du 2 mai 2019 relatif à l'objet cité en marge, dont nous avons pris connaissance avec intérêt et nous vous en remercions.

Notre Conseil soutient largement les quatre objectifs et les axes stratégiques définis dans le message de la coopération internationale concernant l'importance d'une croissance économique durable, la lutte contre le changement climatique, le développement humain, la paix et la gouvernance.

Activement engagé dans la mise en œuvre et la promotion de l'Agenda 2030, le canton de Genève salue le message 2021-2024 sur la coopération. La Confédération, notamment à travers ses bureaux régionaux, est un partenaire de référence pour le canton.

Après avoir examiné le document soumis à consultation, quelques commentaires et suggestions figurent dans le document technique joint à ce courrier.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à nos observations, nous vous prions de croire, Messieurs les Conseillers fédéraux, à l'assurance de notre haute considération.

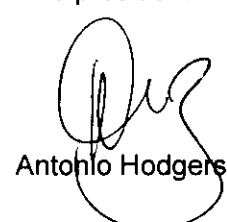
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers

Annexe mentionnée

Procédure de consultation relative à la coopération internationale 2021-2024 **Prise de position du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève**

Commentaires généraux

Bien que la coopération internationale (CI) soit du ressort de la Confédération, il est un fait que chacun des trois niveaux de gouvernance – fédéral, cantonal et communal – participe à la politique de solidarité suisse. S'agissant de Genève en particulier, les statistiques sur l'aide publique au développement publiées par la direction du développement et de la coopération (DDC) montrent que le canton et les communes genevoises participent à près de la moitié de l'engagement en matière de solidarité internationale de tous les cantons et communes suisses. Notre canton concentre un nombre important d'organisations internationales et d'associations locales actives dans le domaine de la coopération. Les hautes écoles genevoises (IHEID, Unige) jouent également un rôle très actif dans la CI. Par ailleurs, une activité diplomatique intense caractérise la Genève internationale et permet à la Suisse d'occuper une place particulière sur la scène mondiale.

Depuis des décennies, l'aide au développement de la Suisse est reconnue au niveau international grâce à ses principes de lutte contre l'exclusion, la discrimination et les inégalités. Avec comme cadre de référence global l'Agenda 2030 pour le développement durable, le Conseil d'Etat est d'avis que la CI suisse devrait continuer à contribuer en priorité à la lutte contre la pauvreté à travers des projets de coopération au développement, favorisant la création de conditions socio-économiques susceptibles de réduire les causes de la migration irrégulière.

Notre Conseil approuve le principe selon lequel la lutte contre le changement climatique et la gestion des ressources naturelles restent essentielles tant pour les intérêts des pays en développement que des pays développés.

Il tient également à souligner l'importance qui doit être donnée à l'égalité des genres en tant que moteur incontournable du développement durable, y compris sous l'angle économique.

Le Conseil d'Etat est d'avis que la concentration géographique sur les quatre régions prioritaires ne devrait pas remettre en question les soutiens aux programmes globaux dans des régions comme l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le rôle de la société civile et des ONG suisses devrait être mis en avant et soutenu. Cela fait aussi partie de l'avantage comparatif de la coopération suisse, reconnue pour la qualité de ses acteurs humanitaires, de son expertise technique et de ses réponses innovantes dans différents domaines comme la santé, l'éducation, la promotion de la paix, la protection des droits humains et la bonne gouvernance.

Notre Conseil estime opportun de mentionner que plusieurs ONG de la Genève internationale font face à des difficultés croissantes pour financer leurs activités de coopération internationale. Certaines sont directement touchées par la décision de l'Union européenne de priver les ONG suisses des fonds européens. Le message sur la coopération internationale pourrait développer des liens plus explicites avec le message sur l'Etat hôte qui prévoit que "les ONG doivent être mieux encadrées et soutenues".

Réponses aux questions :

1. Estimez-vous que les objectifs proposés répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa coopération internationale ? (chap. 2.3.)

Objectif 1 : contribuer à une croissance économique durable, à la création de marchés et à la création d'emplois (développement économique)

La proposition de renforcer les conditions-cadres pour l'accès aux marchés et de créer des opportunités économiques répond aux intérêts économiques de la Suisse. Le Conseil d'Etat soutient cette proposition, qui se doit de promouvoir des politiques visant à encourager des partenariats adressés en priorité aux petites et moyennes entreprises locales créatrices d'emplois dignes et durables.

Le Conseil d'Etat souligne que le savoir-faire de la Suisse dans le domaine de la formation professionnelle promue par la CI ces dernières années, devrait continuer à être transmis aux jeunes, en adaptant les formations aux exigences actuelles du marché du travail des pays ciblés. L'importance des ONG locales et des organisations communautaires ne doit pas être négligée. Certains pays ciblés dans le message ont des politiques économiques et commerciales pouvant favoriser une culture de la corruption et de monopole des ressources qui empêche les jeunes entreprises d'accéder aux marchés. La société civile peut jouer un rôle important dans l'accessibilité et la répartition plus équilibrée des marchés.

Objectif 2 : lutter contre les changements climatiques et leurs effets et gérer durablement les ressources naturelles (environnement)

Le Conseil d'Etat salue l'accent particulier mis par le message sur la lutte contre les changements climatiques. Les projets d'accès à l'eau potable et de conservation des ressources naturelles ont été des priorités de la coopération suisse et de plusieurs ONG dont l'expertise est clairement reconnue au niveau international.

Notre Conseil est d'avis qu'il est dans les intérêts de la Suisse de continuer à soutenir des politiques qui contribuent aux efforts de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques (réduction des émissions de gaz à effet de serre, promotion des énergies renouvelables, conservation de la biodiversité, etc.). Les projets de protection de l'environnement devraient incorporer encore davantage l'appropriation de ces notions par les communautés, ainsi que l'engagement et la responsabilité des gouvernements des pays ciblés. Freiner les conséquences du changement climatique devrait contribuer à anticiper les migrations climatiques.

Objectif 3 : sauver des vies, fournir des services de base de qualité et diminuer les causes de la migration forcée et irrégulière (développement humain)

Le Conseil d'Etat relève que la politique humanitaire de la Suisse a fait ses preuves tout au long des dernières décennies. Il est important de continuer à fournir une aide d'urgence et à protéger les populations civiles. Néanmoins, il est nécessaire que les politiques d'aide humanitaire et de développement ne soient pas complètement dissociées et qu'après une situation de conflit ou de catastrophe naturelle, les bases d'un développement soient établies.

Le message propose de réduire les causes des déplacements forcés, d'améliorer les conditions de vie des déplacés et de protéger les réfugiés dans les premiers pays d'accueil. A moyen terme, la CI vise à réduire la migration irrégulière ainsi qu'à trouver les meilleures solutions pour l'intégration des migrants et des déplacés forcés dans les pays en développement. Le renforcement et l'accessibilité à des services de base de qualité restent primordiaux pour freiner l'exode des zones rurales à des zones urbaines.

Le Conseil d'Etat est d'avis qu'une politique intégrée de sécurité alimentaire ainsi que des projets socio-économiques durables favoriseraient le développement économique et contribueraient ainsi à réduire les causes de la migration. Il semble également important de considérer le rôle que la diaspora en Suisse peut jouer un rôle dans le soutien aux pays en développement.

Objectif 4 : promouvoir la paix, l'état de droit et l'égalité des genres (paix et gouvernance)

Notre Conseil relève que les objectifs en relation avec la promotion de la paix, le respect du droit international, le renforcement des droits humains et l'égalité des genres font partie de l'ADN de Genève et de la Suisse et sont une partie fondamentale de l'engagement de la Suisse et de sa coopération internationale. En particulier, il salue l'engagement de la CI à promouvoir le droit des femmes dans toutes ses interventions, non seulement en termes de prévention des violences basées sur le genre, mais également dans les domaines du renforcement économique et de la participation politique des femmes.

2. Estimez-vous que les nouveaux accents répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa coopération internationale ? (chap. 2.4.)

Les besoins des populations concernées constituent le premier critère défini de la lutte contre la pauvreté (ODD 1). La CI devrait continuer à mettre en œuvre des mesures luttant contre la pauvreté et les inégalités. Pour cela, il serait important de maintenir des approches transversales et de renforcer le rôle des acteurs de la société civile dans un cadre de partenariats élargis.

Le Conseil d'Etat soutient que le secteur privé est un partenaire majeur pour la création d'emplois et pour le développement d'un modèle économique qui permette de sortir de la pauvreté. Il est important que le secteur privé suisse, dont plusieurs acteurs sont très à la pointe dans des domaines tels que les innovations financières (par exemple la blockchain), la biomédecine ou l'intelligence artificielle, puisse mettre son expertise au bénéfice des populations défavorisées. Le canton de Genève se profile comme un centre de compétences dans la finance durable et se tient à disposition pour approfondir cette réflexion sur l'engagement du secteur privé en faveur de la coopération internationale. Notre Conseil souhaite que la coopération favorise un développement digne, durable et qui réponde aux aspirations des plus démunis tout en tenant compte des standards suisses en matière de droits humains et de protection de l'environnement.

S'agissant de l'engagement multilatéral de la Suisse, la CI veut mettre l'accent sur des réformes visant à renforcer et promouvoir les règles et normes internationales et une action mieux coordonnée entre les organisations pour plus d'impact dans les pays en développement. Cet engagement est à saluer et fait partie des avantages comparatifs de la CI de la Suisse.

3. Estimez-vous que la focalisation géographique proposée pour la coopération bilatérale au développement répond aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa coopération internationale ? (chap. 2.4.1 et 3.1.2.)

Le Conseil d'Etat est conscient du fait que la CI suisse ne peut pas répondre à tous les besoins et doit chercher sa spécificité ainsi que sa valeur ajoutée. Il est dès lors important de centrer ses ressources où l'aide peut être la plus efficace. D'un autre côté, le résultat de cette confluence aura très certainement pour conséquence de mettre à l'écart de la coopération suisse des populations dans le besoin, notamment dans des régions jusqu'alors considérées comme prioritaires.

S'agissant en particulier de l'Amérique latine et des Caraïbes, notre Conseil trouverait regrettable que les efforts mis en œuvre par la Suisse depuis des années, tant au niveau du développement que de la promotion et la protection des droits humains, ne soient pas poursuivis. La "neutralité" suisse, dans une région très politisée, a toujours été largement appréciée, tant par les acteurs nationaux qu'internationaux.

Les programmes globaux de la Suisse devraient appuyer des initiatives régionales et continuer à assurer une présence dans les contextes où les problèmes liés à la violence, aux migrations, au respect des droits humains et au développement économique représentent encore des enjeux majeurs avec des risques de graves instabilités politiques.

Enfin, le Conseil d'Etat souhaite faire remarquer l'importance du soutien aux ONG suisses présentes sur place et aux acteurs de la société civile, qui devrait être maintenu, voire même renforcé.

Août 2019